

—  
Placements financiers

# CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ 2

## Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?

**Tirez profit des variations entre - 50 % et + 50 % de l'indice de référence de la zone Euro par rapport à son niveau initial.**

Une perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial est possible.

**Le support est soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.**

Conservateur Double Opportunité 2 est un support adossé à un titre de créance proposé comme unité de compte de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement) des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

**Code ISIN :** XS1796121512.

**Émetteur :** Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., Jersey dans le cadre du Prospectus de Base Luxembourgeois (Base Prospectus) du 01/03/2018.

**Garant:** The Goldman Sachs Group, Inc. Les notations du Garant en vigueur au 27 mars 2018 sont: BBB+ (S&P) / A (Fitch) / A3 (Moody's). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Durée d'investissement conseillée :** 10 ans.

**Période de Commercialisation :** Offre limitée du 9 avril au 29 juin 2018 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Ce support en unité de compte, représentatif d'un instrument financier complexe s'adresse aux investisseurs souhaitant diversifier leurs avoirs et qui disposent de l'expérience et des connaissances suffisantes pour en appréhender les caractéristiques.

En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (arbitrage en sortie du support en unités de compte, rachat partiel ou total et dénouement du Contrat sous forme de rente ou par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*.

Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

# Objectifs d'investissement

Conservateur Double Opportunité 2, titre de créance de droit anglais, est un instrument financier complexe représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement) (ci-après le « Contrat ») ouvert à la commercialisation par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur du 9 avril au 29 juin 2018.

Il s'agit d'un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

## POINTS CLÉS :

- Une exposition à l'indice de référence de la zone Euro, **l'indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis** (code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E) pour **une durée de 10 ans**.
- A maturité, une participation **à la hausse et la baisse de l'indice** avec un objectif de gain plafonné à 50 %<sup>[1]</sup>.
- Un remboursement du capital à l'échéance si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial<sup>[1]</sup>. **Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.**

La présente brochure décrit les caractéristiques de Conservateur Double Opportunité 2 et ne prend pas en compte les spécificités du Contrat dans le cadre duquel ce support en unités de compte est proposé.

Le terme « valeur nominale » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale de Conservateur Double Opportunité 2, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels sont, sauf précision contraire, bruts de frais, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant. Dans cette brochure, les calculs de Taux de Rendement Actuariel Annuel sont effectués pour une détention de la date de début de période de commercialisation à la date de remboursement à l'échéance. En cas de désinvestissement du support avant cette date (en cas d'arbitrage vers un autre support, de rachat partiel ou total, de dénouement par décès du Contrat), le taux de rendement avant l'échéance peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement) des Assurances Mutuelles Le Conservateur sont soumis à des frais spécifiques exposés dans leurs notes/notices d'information et conditions générales, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat.

**L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Le rendement de l'unité de compte à l'échéance du titre de créance qu'elle représente est conditionné par sa détention jusqu'à cette date.

Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

<sup>[1]</sup> Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et/ou du garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 2, la valeur nominale est de 1 000 €.

*Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions?*

*Tirez profit des variations entre -50 % et +50 % de l'indice de référence de la zone Euro par rapport à son niveau initial.*

*Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial.*

# Zoom sur l'indice Euro Stoxx 50®

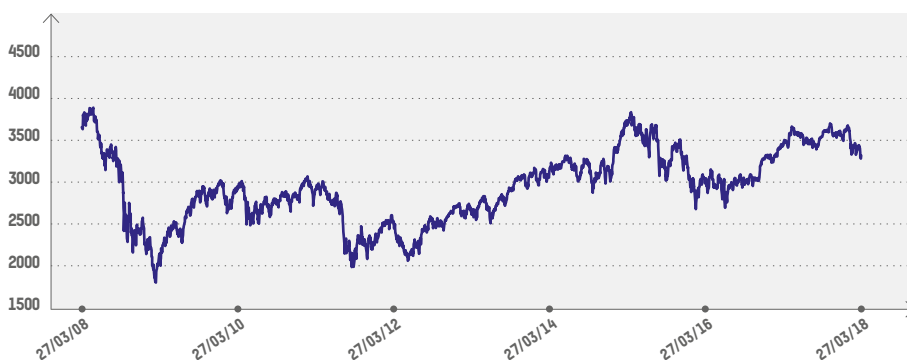
## (Dividendes non réinvestis)

L'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone Euro, et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

Les dividendes éventuellement détachés par les actions qui composent cet indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice.

Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux STOXX Limited. Le poids de chaque valeur dans l'indice est ajusté sur la base de sa capitalisation boursière, ainsi qu'en proportion du nombre de titres disponibles sur le marché. Par conséquent, le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'indice peut évoluer au cours du temps. La composition de l'indice est revue tous les ans afin de maintenir cette représentativité. (site internet : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com))

### ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50®

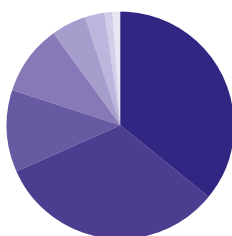


*Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.*

Source Bloomberg au 27/03/2018. La valeur de l'Euro Stoxx 50® peut être obtenue à l'adresse suivante [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



- France : 36,1 %
- Allemagne : 32,5 %
- Pays-Bas : 11,5 %
- Espagne : 9,9 %
- Italie : 5,1 %
- Belgique : 2,8 %
- Finlande : 1,1 %
- Irlande : 1,0 %

Source au 27/03/2018, Goldman Sachs.

La méthodologie complète de construction des indices Stoxx est disponible sur le site internet : [www.STOXX.com](http://www.STOXX.com). La valeur de l'indice Euro Stoxx 50® est consultable sur la page Cours et Cotations du site internet [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'échéance des 10 ans, le 6 juillet 2028, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité 2 sera égale à :

*Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions?*

*Tirez profit des variations entre -50 % et +50 % de l'indice de référence de la zone Euro par rapport à son niveau initial.*

*Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial.*

Si le niveau final de l'indice est supérieur ou égal à 50 % du niveau initial :

◆ **100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup> + 100 % de la performance absolue de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, dans la limite de 50 %.**

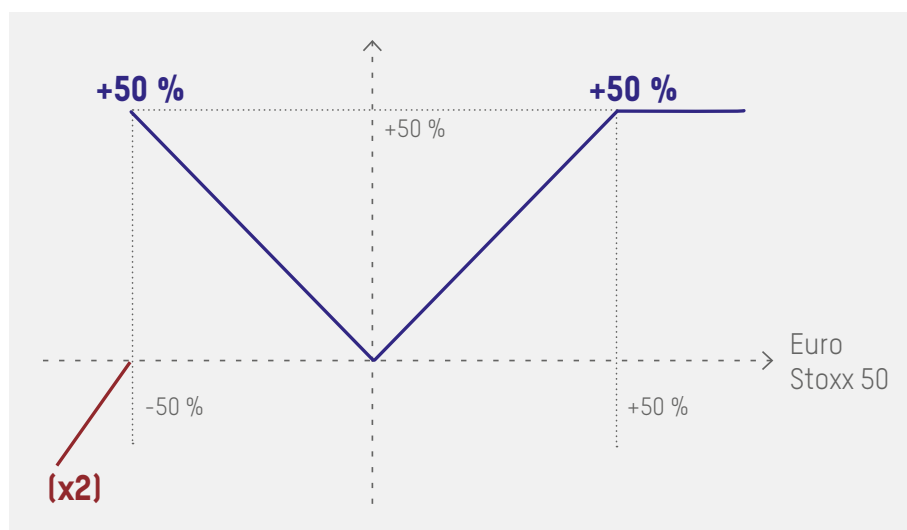
Sinon, si le niveau final de l'indice est strictement inférieur à 50 % du niveau initial :

◆ **200 % de la Valeur Finale de l'indice (libellée en euros)<sup>[1]</sup>.  
L'investisseur subit une perte en capital, pouvant être totale.**

## DÉFINITIONS

- La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.
- La performance retenue pour l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'indice et son niveau final.
- La Valeur Finale de l'indice est égale au cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> au 29 juin 2028 divisé par le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> au 29 juin 2018, multiplié par la valeur nominale.

## GAIN BRUT DU CLIENT AU TERME



<sup>[1]</sup> Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et/ou du garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 2, la valeur nominale est de 1 000 €.

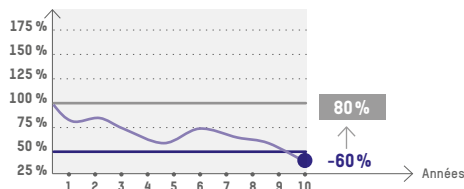
# Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support éligible au Contrat. Ces illustrations ne préjugent en rien des résultats futurs. En particulier, elles ne préjugent en rien des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) qui sont simulés dans les exemples ci-dessous sont communiqués, hors frais et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 9 avril 2018, et jusqu'à la date de remboursement à l'échéance, le 6 juillet 2028. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, mais hors fiscalité et prélèvements sociaux. Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

*La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.*

— Évolution de l'Euro Stoxx 50<sup>®</sup> — Seuil de protection du capital ● Performance finale de l'Euro Stoxx 50<sup>®</sup> ■ Valeur de remboursement du support

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE DE PLUS DE 50 % À L'ÉCHÉANCE

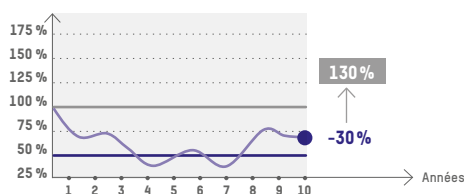


À l'échéance, le 29 juin 2028, l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (-60 %). L'investisseur reçoit alors le 6 juillet 2028, 200 % de la Valeur Finale de l'indice (40 %), soit 80 % de la valeur nominale du support<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de -2,15 %, contre un TRAAB de -8,55 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre - 3,36 % et - 2,90 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50 % À L'ÉCHÉANCE

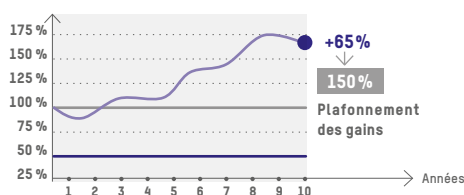


À l'échéance, le 29 juin 2028, l'indice clôture en baisse de moins de 50 % par rapport à son niveau initial (-30 %). L'investisseur reçoit alors le 6 juillet 2028, 100 % + 100 % de la performance absolue de l'indice (30 %), soit 130 % de la valeur nominale du support<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de 2,59 %, contre un TRAAB de -3,42 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre 1,29 % et 1,78 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

## SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50 % À L'ÉCHÉANCE



À l'échéance, le 29 juin 2028, l'indice clôture en hausse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (+65 %). L'investisseur reçoit alors le 6 juillet 2028, 100 % + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 50 %, soit 150 % de la valeur nominale du support<sup>[1]</sup>, du fait du **plafonnement des gains**.

Le TRAAB de l'investissement est de 4,04 %, contre un TRAAB de 5,01 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre 2,71 % et 3,21 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

<sup>[1]</sup> Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et/ou du garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 2, la valeur nominale est de 1 000 €.

# Avantages et inconvénients



## AVANTAGES

- L'investissement est indexé à l'indice de référence de la zone Euro, l'Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis).
- À l'échéance, si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial :
  - la valeur finale du support est au moins égale à **100 % de la valeur nominale** du support<sup>(1)</sup> (avant déduction des frais du Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat).
  - l'investisseur reçoit également **100 % de la performance absolue<sup>(2)</sup> de l'indice**, dans la limite de 50 %.
- En cas de baisse de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à l'échéance, l'investisseur subit une perte en capital mais reçoit **200 % de la Valeur Finale** de l'indice (celle-ci étant égale au niveau final de l'indice Euro Stoxx 50® divisé par le niveau initial, multipliée par la valeur nominale). La perte en capital sera partielle ou totale.
- Le support est une solution de diversification des avoirs des investisseurs qui disposent de l'expérience et des connaissances suffisantes pour en appréhender les caractéristiques.

## INCONVÉNIENTS

- **Conservateur Double Opportunité 2 ne comporte pas de garantie du capital à l'échéance<sup>(1)</sup>.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où le niveau final de l'indice serait en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial.
- **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le support jusqu'à l'échéance.** En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (arbitrage en sortie du support en unités de compte, rachat partiel ou total et dénouement du Contrat sous forme de rente ou par décès), le capital n'est pas garanti et le rendement de l'unité de compte peut être supérieur, inférieur au rendement du titre de créance à l'échéance, voire négatif. Le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau et de la volatilité de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. **L'investisseur peut alors subir une perte partielle voire totale du capital investi sur ce support.**
- Le rendement du produit Conservateur Double Opportunité 2 à l'échéance est très sensible à une variation de l'indice autour du seuil de -50 % par rapport à son niveau initial.
- **Risques de crédit ou de contrepartie :** l'investisseur est exposé aux risques de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant (qui induisent un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du support).
- **Le gain final étant plafonné à 50 %**, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains**, l'investisseur bénéficiera partiellement de la hausse de l'indice, en cas de hausse supérieure de celui-ci.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

<sup>(1)</sup> Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 2, la valeur nominale est de 1 000 €.

<sup>(2)</sup> La performance absolue correspond à la performance de l'indice quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

# Principales caractéristiques du support

<b>Format</b>	Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial.
<b>Émetteur</b>	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., Jersey dans le cadre du Prospectus de Base Luxembourgeois (Base Prospectus) du 01/03/2018 (dont les références sont données en dernière page du présent document). L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
<b>Garant</b>	The Goldman Sachs Group, Inc.
<b>Notation du Garant</b>	Les notations du Garant en vigueur au 27 mars 2018 sont : BBB+ (S&P) / A (Fitch) / A3 (Moody's). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
<b>Code ISIN</b>	XS1796121512.
<b>Offre au public</b>	Non – Placement Privé Uniquement.
<b>Devise</b>	Euro.
<b>Prix d'émission</b>	100 % de la valeur nominale le 9 avril 2018.
<b>Valeur nominale</b>	1 000 euros pour une part de Conservateur Double Opportunité 2.
<b>Indice sous-jacent</b>	Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis (Bloomberg : SX5E Index ; Reuters : .STOXX50E) (« Euro Stoxx 50® »)
<b>Date d'émission</b>	9 avril 2018.
<b>Période de commercialisation</b>	Du 9 avril au 29 juin 2018 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).
<b>Date de constatation initiale</b>	29 juin 2018.
<b>Date de constatation finale</b>	29 juin 2028.
<b>Date de remboursement à l'échéance</b>	6 juillet 2028.
<b>Commission de distribution</b>	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créance, Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., Jersey paiera au distributeur Les Assurances Mutuelles Le Conservateur des frais de distribution récurrents. Les frais de distribution n'excéderont pas 1% par an, sur la base de la durée maximale des Titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie du produit par une rémunération à l'émission du produit et/ou par des commissions annuelles. L'investisseur reconnaît et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles gratuitement auprès du distributeur ou de Goldman Sachs sur demande.
<b>Amortissement des éventuels mouvements de marché négatifs pendant la Période de commercialisation</b>	Si la valeur de marché du produit baisse pendant la Période de commercialisation, alors le prix de rachat communiqué par le distributeur aux souscripteurs à la fin de la Période de commercialisation intègrera un ajustement compensant cette baisse de la valeur de marché. Ainsi, dans ce cas, le prix de rachat pourrait être supérieur à la valeur de marché du produit. Cet ajustement sera amorti linéairement sur une période de douze mois courant à partir de la fin de la Période de commercialisation et aura de ce fait intégralement disparu au-delà de cette période d'amortissement. Le montant de cet ajustement sera disponible sur demande auprès du distributeur et sera au maximum de 6 %.
<b>Frais applicables sur versement et en cours de Contrat</b>	Frais du Contrat tels qu'exposés dans les note/notice d'information et conditions générales et leurs annexes éventuelles.
<b>Agent de calcul</b>	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
<b>Cotation</b>	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg.
<b>Règlement / Livraison</b>	Euroclear, Clearstream Luxembourg.
<b>Éligibilité</b>	Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement)
<b>Valorisation</b>	Quotidienne
<b>Double Valorisation</b>	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 29/06/2018 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., Jersey et de Goldman Sachs International, London, GB, Thomson Reuters Pricing Services.
<b>Périodicité et publication de la valorisation</b>	Les cours seront diffusés quotidiennement et à titre indicatif sur le site internet du distributeur.

## AVERTISSEMENTS

**Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire.**

### FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.**

**Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

**Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée :** Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

### DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit « Conservateur Double Opportunité 2 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms) se rattachant au prospectus de base (en date du 1er mars 2018), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du TBD (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International <http://www.goldmansachs-bourse.fr/>.

### AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

**HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, D'ÉPARGNE RETRAITE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES :** l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, d'épargne retraite, ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie, d'épargne retraite, ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, d'épargne retraite ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**

**CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT :** Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

**INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**AGRÈMENT :** The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

**RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renfouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

**RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL :** L'Émetteur prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat pour ce produit sur un intervalle de temps régulier. Cependant, l'Émetteur ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat de ce produit, et l'Émetteur n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. Les investisseurs potentiels ne doivent pas s'appuyer sur leur capacité à vendre ce produit à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations particulières de marché, pendant lesquelles l'Émetteur est incapable de conclure des opérations de couverture, ou lorsqu'il est très difficile de conclure de telles opérations, la fourchette achat-vente de 1% peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur.

**RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

**RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

**Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers : ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation ou un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.**

**AVERTISSEMENT RELATIF À L'INDICE :** L'indice EURO STOXX 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou de ses concédants ("Concédants") et est utilisé sous licence. Les titres ou autres instruments financiers basés sur l'indice ne sont d'aucune manière financés, promus, approuvés ou vendus par STOXX et ses Concédants, et STOXX et ses Concédants déclinent toute responsabilité à cet égard.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, société d'assurance mutuelle,  
entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris  
Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 53 65 72 31 / Fax : 01 53 65 86 00  
E-mail : [netinfo@conservateur.fr](mailto:netinfo@conservateur.fr)  
Site internet : [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr)

Document non contractuel à caractère publicitaire.